



RÈGLEMENT PARRAINAGE

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

L'association « STARTEVO », dont le siège social se situe à Saint-Omer, 3 avenue de Rome ZI du Brockus, représentée par son Directeur Monsieur Arnaud VASSEUR, met en place une opération de parrainage.

La présente opération de parrainage est ouverte du **30/04/21 au 30/11/2021**.

ARTICLE 2 : OBJET

Le parrainage consiste pour un « parrain » à recommander plusieurs personnes « filleuls » (un employeur et un alternant) souhaitant s'unir dans le cadre d'un contrat d'alternance.

Ce parrainage donne droit à l'obtention d'un bon d'achat uniquement pour le parrain d'une valeur de 50€ par contrat signé avec période d'essai concluante entre l'employeur et l'alternant.

Cette opération est réservée aux personnes physiques, majeures. Le parrainage ne peut pas concerner un redoublant alternant.

Un « filleul » ne peut se transposer « parrain », par conséquent l'auto-parrainage est exclu.

En participant au parrainage, les parrains s'engagent à respecter sans réserve les dispositions du présent règlement. STARTEVO se réserve le droit de suspendre, de modifier ou d'abandonner l'opération de parrainage à tout moment sans que sa responsabilité soit engagée.

ARTICLE 3 : FONCTIONNEMENT

Pour toute personne qui souhaite parrainer, la démarche est simple. Le parrain doit veiller à ce que l'employeur et le salarié alternant signe un contrat d'alternance et que cet engagement dure au minimum le temps de la période d'essai. A l'issue de cette période, le parrain recevra son gain contre en échange d'une attestation signée de remise de lot pour parrainage comprenant nom, prénom, adresse, téléphone, email.

Toute participation à l'opération de parrainage ne respectant pas les conditions et modalités de participation définies aux présentes, se verra annuler le droit de bénéficier des avantages accordés au titre de l'opération de parrainage.

Le non-respect total ou partiel des dispositions du présent règlement entrainera par conséquent immédiatement la nullité du parrainage.

La responsabilité de l'association STARTEVO ne pourra pas être engagée du fait de l'absence de prise en compte d'une demande de parrainage résultant du non-respect ou de la non-conformité à l'un quelconque des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 4 : CONDITIONS - Conditions pour être parrain

Pour participer à la présente opération de parrainage, le parrain doit remplir les conditions suivantes :

- Être une personne physique âgée de 18 ans et plus. Pour les mineurs, ils devront être représentés par leur représentant légal.
- Le parrain reconnaît que le service rendu à l'association « STARTEVO » est de nature occasionnelle et accessoire et ne saurait constituer une activité professionnelle. Il ne pourra se prévaloir, au titre de cette convention, de tout contrat de travail de fait pouvant exister entre lui et la société.
- Le parrain ne doit pas être salarié de la Société « STARTEVO », ni sous-traitants ou partenaires commerciaux.
- Un « filleul » ne peut se transposer « parrain », par conséquent l'auto-parrainage est exclu.
- Il est précisé qu'une personne répondant à la définition de parrain ne peut se parrainer elle-même.
- Le cumul des parrains est interdit. Un filleul ne peut bénéficier que d'un seul parrainage.
- Le parrain et le filleul devront avoir pris connaissance et accepter les termes du présent règlement préalablement à toute participation à l'opération de parrainage.

La seule participation au parrainage vaut acceptation de la part des participants à l'opération de parrainage des termes du présent règlement.

ARTICLE 5 : RÉCOMPENSE ACCORDÉE AU PARRAIN

Seul le parrain se verra récompensé dans le cadre de ce présent accord, le(s) filleul(s) qu'il s'agit de l'employeur ou de l'alternant ne pourront prétendre à une quelconque gratification.

Le parrainage ne peut être rétroactif et ne sera constitutif de gratification qu'en cas de signature effective d'un contrat d'alternance entre un employeur et un alternant.

Le parrain est bénéficiaire d'un bon d'achat d'un montant de 50,00 € par contrat. Ce montant ne saurait faire l'objet d'aucune forme de négociation. La remise de ce bon a lieu dans un délai de 30 jours suivant la validation de la période d'essai du contrat d'alternance signé par son filleul.

ARTICLE 6 : PUBLICATION

Le règlement de parrainage est consultable en ligne pendant toute la durée de l'opération de parrainage à l'adresse suivante <https://startevo.fr/parrainage> ou être obtenu par demande écrite à l'adresse suivante : STARTEVO, 3 avenue de Rome, 62500 Saint-Omer.

ARTICLE 7 : DONNÉES PERSONNELLES

L'acquisition et l'utilisation des coordonnées et informations collectées sont soumises aux dispositions de la Loi « informatique et libertés » du 06/01/1978 modifiée. Conformément à cette loi, les participants sont informés que leurs données à caractère personnel sont nécessaires à leur participation à l'opération et sont destinées à l'association STARTEVO et qu'elles ne peuvent pas être transmises à d'autres entités. Ils sont informés qu'ils peuvent exercer leur droit d'accès de rectification sur les données qui les concernent en s'adressant à STARTEVO.

Le parrain ayant inscrit le filleul, devra s'être assuré au préalable qu'il a bien informé ce dernier de l'utilisation de ses données à des fins de participation.

ARTICLE 8 : LITIGES

Tous les litiges pouvant survenir sur l'interprétation du présent règlement de parrainage est soumis à l'appréciation du tribunal compétent. Chaque partie reconnaît avoir reçu son exemplaire du présent règlement et le signe, ce jour.

VISA DU CENTRE DE FORMATION STARTEVO :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » en manuscrit

à, le

VISA ET COORDONNÉES DU PARRAIN :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » en manuscrit

à, le

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél : e-mail :

Pour les parrains mineurs, à compléter par le représentant légal :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : e-mail :

*Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » en manuscrit du **représentant légal***

à, le

COORDONNÉES DU FILLEUL (PARTIE RÉSERVÉE STARTEVO) :

Filleul :

Employeur : Alternant :

Contrat signé le : / /

Date de fin de la période d'essai :